

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le lundi juin 2024 à 19 h, à laquelle sont présents le maire Roch Carpentier et le conseiller monsieur Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair formant quorum sous la présidence du maire. Les conseillers Hugo Carle ainsi Gilles Courchaine ont motivé leur absence

Madame Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

**1.1 Ouverture de l'assemblée
2024-06-R12786**

Madame Sylvie Leclair appuyée de madame Mélanie Renaud propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**1.2 Adoption de l'ordre du jour
2024-06-R12787**

Madame Linda Lyrette appuyée de monsieur Yves Morin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2024
 - 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1 Liste des immeubles devant être vendus
 - 4.2 Mandat a représentant
5. Incendie et sécurité publique
6. Travaux publics
 - 6.1 Offre de services balayage
 - 6.2 Nomination de la personne désignée pour la gestion des cours d'eau
 - 6.3 Acceptation soumission contrôle qualitatif des matériaux – travaux TECQ chemin Rivière Gatineau sur 5.8 km
7. Hygiène du milieu et environnement
8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1 Adoption du Règlement no. 337-24 : Politique d'affichage de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
 - 8.2 Acceptation soumission – panneaux d'affichage
 - 8.3 Adoption du 2^e projet de Règlement 340-24 : Règlement de permis et certificats
 - 8.4 Soumission remplacement de la toiture au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie
 - 8.5 Appel de candidature – poste préposé au CICV
 - 8.6 Comité de sélection – poste préposé au CICV
9. Loisirs, culture et bibliothèque
10. Responsabilité sociale
11. Varia, correspondances et autres
 - 11.1 Suivi dossier – Services Québec
 - 11.2 Demande au ministre de Santé et Services sociaux – Bris majeur de service – L'offre financière incitative du ministre de la Santé et des Services sociaux engendra le départ des technologues en imagerie médicale de l'Hôpital de Maniwaki
12. Parole au public et période de questions
13. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

**2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2024
2024-06-R12788**

Madame Sylvie Leclair appuyée de madame Linda Lyrette propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
2024-06-R12789**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 183 485,18 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	77 760,90 \$
Comptes à payer :	60 755,65 \$
Salaires :	44 968,63 \$

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Yves Morin appuyé de madame Sylvie Leclair propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

#1 Monsieur Beauchamps demande s'il y aura un retour sur les questions posées à la consultation publique du 30 mai dernier. Il suggère de mettre en place une liste d'envoi courriel afin de rendre l'information plus accessible pour les villégiateurs.

#2 Monsieur André Leblanc mentionne son désaccord avec la réglementation en vigueur pour les roulottes.

#3 Monsieur Jean-Pierre Major mentionne que les blocs de béton seront bientôt installés pour solidifier la structure de la galerie au Centre d'interprétation. Il demande aussi au conseil s'ils aimeraient avoir un toit sur la galerie.

4.0 Administration

**4.1 Liste des immeubles devant être vendus
2024-06-R12790**

La greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 7 novembre 2024, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par monsieur Yves Morin, appuyé par madame Linda Lyrette et résolu

QUE :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la greffière-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité

régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**4.2 Mandat à représentant
2024-06-R12791**

Pour autoriser la greffière-trésorière, madame Jodane Courchesne ou son représentant, à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

- ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;
- ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2024-06-R12790;
- ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la greffière-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par madame Sylvie Leclair, appuyée par madame Mélanie Renaud et résolu

QUE :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la greffière-trésorière, directrice générale ou son représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 7 novembre 2024 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 Incendie et sécurité publique

6.0 Travaux publics

**6.1 Offre de services balayage
2024-06-R12792**

Madame Mélanie Renaud appuyée de monsieur Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à accepter l'offre de services de Judith Langevin pour le balayage de rues au coût de 1 980 \$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**6.2 Nomination de la personne désignée pour la gestion des cours d'eau
2024-06-R12793**

Madame Linda Lyrette appuyée de madame Mélanie Renaud propose et il est résolu de mandater le coordonnateur incendie et infrastructures ainsi que le technicien à l'urbanisme comme personnes désignées pour la gestion des cours d'eau selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**6.3 Acceptation soumission contrôle qualitatif des matériaux – travaux TECQ
chemin Rivière Gatineau sur 5.8 km
2024-06-R12794**

Madame Sylvie Leclair appuyée de madame Mélanie Renaud propose et il est résolu d'accepter la soumission de la firme ABS au montant de 13 191,20 \$ plus taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant les travaux de la TECQ sur le chemin Rivière Gatineau sur 5.8 km.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7.0 Hygiène du milieu & environnement

8.0 Urbanisme et développement économique/touristique

**8.1 Adoption du Règlement numéro 337-24 : Politique d'affichage de la
Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
2024-06-R12795**

Monsieur Yves Morin appuyé de madame Linda Lyrette propose et il est résolu d'adopter le Règlement numéro 337-24 : Politique d'affichage de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**8.2 Acceptation soumission – panneaux d'affichage
2024-06-R12796**

Madame Sylvie Leclair appuyée de madame Linda Lyrette propose et il est résolu d'accepter la soumission du Centre d'aluminium enr. au montant de 1 995,00 \$ plus taxes par panneau et de procéder à l'achat de trois panneaux d'affichage en aluminium.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**8.3 Adoption du 2^e projet de Règlement no. 340-24 : Règlement de permis et
certificats
2024-06-R12797**

Madame Mélanie Renaud appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'adopter le 2^e projet de Règlement 340-24 : Règlement de permis et certificats.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**8.4 Soumission remplacement de la toiture au Centre d'Interprétation du cerf
de Virginie
2024-06-R12798**

Monsieur Yves Morin appuyé de Madame Linda Lyrette propose et il est résolu d'accepter la soumission de Construction WF au coût de 13 700 \$ plus taxes pour le remplacement de la toiture au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.9 Appel de candidature – poste préposé au CICV 2024-06-R12799

Madame Linda Lyrette appuyée de madame Linda Lyrette propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à lancer un appel de candidatures pour le poste de préposé au CICV.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.10 Comité de sélection poste préposé au CICV 2024-06-R12800

Monsieur Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu que le comité de sélection pour le poste de préposé au CICV soit formé de Roch Carpentier, Linda Lirette et Jodane Courchesne. Il est également résolu que le comité de sélection soit autorisé à procéder à l'embauche du candidat retenu au taux horaire de 20 \$ l'heure.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

9. Loisirs, culture et bibliothèque

10. Responsabilité sociale

11. Varia, correspondances & autres

11.1 Suivi dossier – Services Québec 2024-06-R12801

Considérant la réponse reçue le 17 mai 2024 du directeur général principal des services à la clientèle de l'ouest du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et en suivi des nombreuses correspondances initialement adressées par la MRCVG;

Considérant le non-sens de la trajectoire empruntée pour adresser cette réponse, puisque celle-ci devrait se tenir d'élus à élus et non de fonctionnaires à élus;

Considérant qu'afin de donner suite à ces nombreuses demandes, plusieurs enjeux n'ont toujours pas été adressés ni pris en considération;

Considérant que les éléments d'information fournis à même la réponse adressée en date du 17 mai témoignent d'une amélioration de l'expérience client et non de la réelle mise en place de la stratégie *Main-d'œuvre et ruralité*;

Considérant qu'à ce jour, étant toujours en attente d'actions concrètes du Ministère visant la mise en place de la stratégie *Main-d'œuvre et ruralité*, la clientèle s'en trouve pénalisée;

Considérant que l'invitation adressée à même la correspondance reçue à interpeler d'autres partenaires gouvernementaux s'en trouve inutile puisqu'une collaboration quotidienne s'effectue auprès de ces partenaires dans le cadre des responsabilités désignées aux MRC;

En conséquence, Madame Sylvie Leclair, appuyée de madame Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau relativement à sa demande de rencontre officielle avec la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain quant aux énoncés ci-haut mentionnés.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**11.2 Demande au ministre de Santé et Services sociaux - Bris majeur de service - L'offre financière incitative du ministère de la Santé et des Services sociaux engendra le départ des technologues en imagerie médicale de l'Hôpital de Maniwaki
2024-06-R12802**

Considérant la mesure annoncée par le ministère de la Santé et des Services sociaux a pour but premier d'éviter le déplacement d'effectifs vers l'Ontario, cependant celle-ci contribuera à dévitaliser les MRC de l'Outaouais de son personnel médical encouragé à se prévaloir de ce versement incitatif qui permettra de bonifier leur rémunération ;

Considérant que cette offre contribue encore une fois à démontrer l'inégalité avec les MRC rurales ;

Considérant que cette offre engendrera des conséquences directes sur le service de proximité offert aux citoyens de La Vallée-de-la-Gatineau, advenant un bris de service éminent au département d'imagerie médicale de l'Hôpital de Maniwaki ;

Considérant que cette offre n'atteint pas le véritable objectif, soit de contrer l'exode des effectifs vers l'Ontario, puisque ce n'est pas l'ensemble des centres de Santé et Services sociaux de l'Outaouais qui bénéficient de cette offre.

En conséquence, monsieur le conseiller Yves Morin, appuyé par madame la conseillère Mélanie Renaud, propose et il est unanimement résolu d'appuyer le Conseil de la MRCVG dans sa demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé d'appliquer cette offre à l'ensemble des centres de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais afin de répondre réellement à l'objectif premier de contrer l'exode vers l'Ontario.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. Parole au public et période de questions

**13. Levée de l'assemblée
2024-06-R12803**

Monsieur Yves Morin appuyé de madame Linda Lyrette propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h22.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière